

REMERCIEMENTS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3 Février 1962, portant le statut général
des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/TP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 62/130/TF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 62/195/TF du 5 Juillet 1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le Décret 62/197/TF du 5 Juillet 1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février
1962, portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;

D G B

D. C. F.

(/u le Décret 62/196/TF du 5 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret 67/50/TF du 2 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements notamment en son article 1er 2, 3, 2
(/u le Décret 73/143 du 2 Avril 1973, fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le Décret 65/50 du 12 Février 1965, fixant le statut
commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret 62/195/TF du 5-7-62
relatives aux échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret 80/144 du 20 Décembre 1980, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret 80/330 du 27 Décembre 1980, portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/01 du 26 Janvier 1981 au Décret
80/644 du 20 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981, relatif aux interims
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret 83/320 du 3 Mai 1983, portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté 5800/M.S.B du 10 Octobre 1974, portant promotion
au titre de l'année 72 des fonctionnaires des cadres de la catégorie 3,
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) ;
(/u l'attestation n° 67/M.T.S./D.G.F.P./S.C.L.D du 22 Janvier
1983, mettant fin à la disponibilité accordée à Madame KENDO née MALLEKA
Albertine ;
(/u la lettre 1245/DGSP/DSAF/SP du Directeur des Services
Administratifs et Financiers transmettant le dossier de l'intéressée ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 11/1/83
(/u l'Additif n° 1090/MEN/DGEBC/DOB/D1 à l'arrêté n°
10240/MEN/DOC/OGESC portant renouvellement, rétablissement, régularisation
transfert, suspension et suppression des bourses d'études en France.

D E C R E T E

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets 73-143 du 24 Avril 1973 et 55-50 du 12 Février 1965, susvisés, Madame KENDO née KALEKA Albertine, Sage-Femme diplômée d'Etat de 2° échelon, indice 540, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de III° Cycle de l'IMDES (Option la Santé Publique et la Nutrition dans le processus du Développement) délivré par l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, est versée dans les cadres des Services Administratifs de la Santé Publique reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée par assimilation Administrateur de Santé de 1er échelon, indice 830 - ACC= néant.-

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 30 Avril 1983, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 10 Novembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre-Jamich DOUSSOUKOU-JOU...

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M.TSIGHA...

Colonel Louis SYLVAIN GOMA...

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LIKOUNDZOU...

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFF/DFP.....3
- DGB.....3
- DCF.....3
- MSLS.....3
- DGSP.....3
- DOSSIER.....3
- INTERISSEE.....1
- SGCM/BC.....3.-